

Hausse d'impôts : la grande inquiétude des entrepreneurs et des contribuables fortunés

Jorge Carasso

Redoutant l'adoption de mesures fiscales les ciblant, certains envisagent de quitter la France.

Depuis la rentrée, il flotte comme un air de déjà-vu dans les cabinets feutrés des conseillers en gestion de patrimoine ou des gestionnaires de fortune. « Les clients nous demandent si on connaît un bon fiscaliste pour organiser un départ qui soit aussi carré que possible », raconte Jérôme Rusak, président du cabinet en gestion de patrimoine (CGP) Rayne. Car l'état se resserre.

La chute du gouvernement Bayrou a replongé le pays dans la crise politique. La France a un nouveau premier ministre depuis vingt-quatre jours, Sébastien Lecornu, mais elle attend toujours un gouvernement. Dans une situation très précaire, le locataire de Matignon commence à dévoiler son jeu sur le budget à venir. En face, le Parti socialiste, qui détient les clés de la non-censure, fait monter la pression. Vendredi, Sébastien Lecornu a proposé la création d'une taxe à 1 milliard d'euros sur le patrimoine financier (holding) qui ne touche pas le patrimoine professionnel. « C'est une copie très insuffisante, voire alarmante », a cinglé Olivier Faure, le premier secrétaire du Parti socialiste, qui milite toujours pour l'établissement de la taxe Zucman. Une taxe à laquelle le premier ministre a fermé la porte, tout comme il a dit « niet » au retour de l'impôt sur la fortune.

Mais qui peut garantir le point d'atterrissage alors que la situation politique est des plus incertaines ? Chez les entrepreneurs et les contribuables très aisés, la multiplication des idées pour « taxer les riches » - et en particulier les campagnes en faveur d'un retour de l'impôt sur la fortune (ISF) ou de la mise en place de la taxe Zucman - a fait renaître ces derniers semaines de vives inquiétudes. « C'est une petite musique qui inquiète », souligne Benoist Lombard, directeur général adjoint du gestionnaire de fortune Laplace (groupe Crystal). *Le climat politique est anxiogène. La Ve République, c'était la stabilité. Or on est depuis un moment dans l'instabilité.*

De mauvais souvenirs se rappellent à la mémoire des Français aisés. Comme celui de la taxe à 75 % sur les très hauts revenus, brandie par surprise par François Hollande lors de sa campagne en 2012. « À cette époque, on avait observé pas mal de départs de grandes fortunes vers la Belgique », se souvient



Manifestation contre les mesures d'économies budgétaires, à Pau, le 5 décembre 2024. QUENTIN TOP / HANS LUCAS VIA AFP

Pierre-Marie de Forville, cofondateur du gestionnaire de fortune Ivesta. Ou encore celui des années d'IGF (impôt sur les grandes fortunes, créé en 1981), puis d'ISF (instauré en 1989). L'élection d'Emmanuel Macron en 2017 avait marqué une rupture. L'ISF a été supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), une flat tax a été instaurée sur les revenus du capital. Beaucoup de ces contribuables fortunés sont alors revenus en France. C'est cette stabilité qui est à nouveau battue en brèche.

Les chefs d'entreprise familiale sont parmi les plus en colère, selon les professionnels de la gestion de patrimoine. « Ils ont le sentiment d'être montrés du doigt », fait valoir Pierre-Marie de Forville, cofondateur du gestionnaire de fortune Ivesta. *Or, créer une entreprise, cela veut dire mettre sa vie de côté pendant dix ou vingt ans. Ce sont des efforts, cela crée des emplois, cela irrigue les comptes publics de cotisations sociales et d'impôts. La vraie question, pour les*

clients, c'est : comment on remet la France sur les rails ? Taxer plus n'est pas un projet ! » Parmi les pistes qui nourrissent le plus leurs inquiétudes, une remise en cause du « Dutreil », un dispositif qui permet de transmettre son entreprise à ses enfants en limitant l'impôt. Il est possible que ce régime soit rogné au cours des débats budgétaires. « Si le pacte Dutreil venait à disparaître, les familles pourraient être amenées à vendre des parts de leur entreprise pour payer les droits de succession », explique Charles-Henri Bujard, président de l'Association française du Family Office (AFFO). *Or ce sont souvent des fonds étrangers qui se portent candidats en ce cas. On met le doigt dans un engrenage dangereux.*

L'an dernier, déjà, la dissolution et l'instabilité qui s'était ensuivie avaient fait paniquer nombre de contribuables fortunés, les poussant à envisager un départ hors de France. Les fiscalistes des banques privées comme des gros cabinets de conseillers en gestion de patri-

moine (CGP) avaient dû sortir la calculatrice pour échauffer différents scénarios. Ce qui leur facilite le travail aujourd'hui. « On a eu des appels nous demandant si on pouvait ressortir l'étude que l'on avait mise dans les tiroirs », confirme Pierre-Marie de Forville.

Les destinations qui aiguisent l'appétit de ces contribuables très aisés ? « J'entends beaucoup parler de Dubaï et de Chypre », décrypte Jérôme Rusak. Des pays connus pour leur douceur fiscale et qui ont fait de l'accueil d'entrepreneurs expatriés et de leurs familles un vrai business. Mais c'est surtout l'Italie qui fait aujourd'hui briller les yeux des Français fortunés. « Il ne se passe pas un jour sans que j'aie un rendez-vous avec un client qui m'en parle », fait valoir Sophie Nouy, directrice du pôle d'expertise patrimoniale pour le cabinet de gestion de patrimoine et gestionnaire de fortunes du groupe Cyrus.

En matière de transmission, l'Italie, qui a mis en place un abattement forfaitaire sur les taxes à l'héritage, a peu de

concurrence. « Un client qui veut transmettre au total 20 millions d'euros à deux enfants peut être taxé à 8,5 millions en France. En Italie, c'est 800 000 euros », indique Meyer Azogui, président du groupe Cyrus. Des arguments qui pèsent. Le pays comptera en 2025 près de 3 600 fortunes de plus y ayant transféré leur résidence fiscale, dont un certain nombre de Français, selon les estimations du cabinet Henley & Partners.

Certes, ces envies d'ailleurs ne se concrétisent pas forcément, du fait de conventions fiscales assez strictes. Une entreprise dont les revenus sont générés en France y est en principe taxée. Il en va de même pour les revenus quand ils tirent leur source de l'Hexagone. Et ce ne sont pas les seuls freins. « L'expatriation, ce n'est pas seulement un changement de boîte aux lettres, c'est un changement de vie sociale, de vie culturelle, de cadre de vie », rappelle Nicolas Hubert, directeur général de la banque privée Milleis. *Tout le monde n'y est pas prêt.*

« On a des clients qui se disent que ce n'est peut-être pas une mauvaise idée de mettre un peu d'argent de l'autre côté de la frontière, en Suisse ou au Luxembourg »

David Charlet, Président de l'association de CGP Anacofi

En revanche, placer ses économies hors de l'Hexagone est plus simple à organiser. « On a des clients qui se disent que ce n'est peut-être pas une mauvaise idée de mettre un peu d'argent de l'autre côté de la frontière, en Suisse ou au Luxembourg », fait valoir David Charlet, président de l'association de conseil en gestion de patrimoine Anacofi. En témoigne le succès des contrats d'assurance-vie luxembourgeois ces dernières années. « On a de plus en plus de demandes depuis deux ans », confirme Jérémy Lauret, directeur commercial chez SwissQuote, une banque suisse qui en commercialise.

Ces contrats réservés à de riches clients sont perçus comme plus protecteurs en cas de crise bancaire ou politique, car l'intégralité des sommes placées est protégée en cas de faillite d'un assureur, contre un maximum de 70 000 euros par personne en France, quel que soit le nombre de contrats souscrit chez l'assureur. En revanche, pas de miracle, les bénéfices de ces placements sont imposés dans le pays de résidence fiscale. « L'attrait pour le Luxembourg n'est pas toujours rationnel », rappelle David Charlet. Mais il est révélateur du climat d'anxiété.

Une autre option est de parvenir à réduire son impôt tout en restant en France. Du temps de l'ISF, les solutions défiscalisantes (FIP-FPCI, démembrement de propriété...) ne manquaient pas. Rien n'étant encore stabilisé en matière d'impôts, les professionnels ne peuvent pas encore proposer de tels montages. Mais cela viendra certainement. ■

Les conseillers en gestion de patrimoine profitent de l'épargne record des Français

Des bises qui claquent, des tapes amicales dans les dos et des coupes de champagne qui tintent. L'ambiance était plutôt à la fête au salon Patrimonia, qui réunit le monde de l'épargne à Lyon chaque année fin septembre. Il faut dire que les conseillers en gestion de patrimoine (CGP) ont de quoi se frotter les mains. Les affaires sont florissantes depuis plusieurs mois. La crise politique française, les tensions géopolitiques – guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, tarifs douaniers... – n'y ont pas joué. « Les Français qui ont de l'argent ont peur, explique un conseiller en gestion de patrimoine. Dans des moments comme ceux-là, où l'avenir est illisible, ils ont besoin de nos conseils pour investir. C'est un peu cynique, mais on joue notre carte à fond. »

La période est propice, car le matelas d'épargne des Français n'a jamais été aussi élevé. Il est estimé à près de 6400 milliards d'euros. Le taux d'épargne a encore progressé, pour

atteindre 18,9%, au deuxième trimestre 2025 (+0,3 point), du jamais vu depuis 1949, hors période de confinement liée au Covid. « Depuis la pandémie, les Français ont vécu une succession de chocs majeurs, rappelle Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. C'est une suite d'événements anxiogènes qui poussent les Français à économiser plus. »

Témoin de cette période dorée pour la gestion de patrimoine, la moisson encore record de l'assurance-vie, ce produit tête de gondole chez les CGP. En août, la collecte nette s'est élevée à 3,7 milliards d'euros. C'est six fois plus qu'un an plus tôt, et quatre fois supérieur à la moyenne de ces dix dernières années pour ce même mois. Ce regain d'appétit pour ce couteau suisse de l'épargne s'explique. La baisse du taux du livret A, passé de 3% à 1,7% ainsi que les chutes de rémunération de certains produits bancaires (livrets, compte à terme) ont poussé de nombreux épargnants à revoir leurs plans.

L'assurance-vie n'est pas le seul placement à en avoir profité. Les SCPI,

ces fonds immobiliers qui ont pris de plein fouet la crise des taux de 2022-2023, retrouvent aussi du poil de la bête. La collecte nette a bondi de 29% au deuxième trimestre sur un an, pour grimper à 2,2 milliards d'euros. Un bon cru. Le carton des produits structurés, des placements complexes qui peuvent offrir une protection du capital, illustre aussi ce phénomène. Chez certains assureurs, ces placements représentaient l'an dernier jusqu'à 60% des ventes d'unités de compte, la par-

« Les Français qui ont de l'argent ont peur. Dans des moments comme ceux-là, où l'avenir est illisible, ils ont besoin de nos conseils pour investir. C'est un peu cynique, mais on joue notre carte à fond »

Un conseiller en gestion de patrimoine

tie du contrat d'assurance-vie investie sur les marchés financiers. Or ces produits offrent de très confortables marges à ceux qui les distribuent. Certes, les CGP ne sont pas les seuls à profiter de cette manne. Les banquiers et les assureurs, qui détiennent le gros de ce magot, en bénéficient encore plus. Il en va de même pour les nouvelles applications d'épargne, qui séduisent les plus jeunes.

Les conseillers en gestion de patrimoine voient néanmoins quelques nuages passer au-dessus de leur tête. En cause, le système de rétrocessions qui leur permet de récupérer une portion des frais de souscription et de gestion perçus tous les ans par une société de gestion. L'Autorité des marchés financiers (AMF) vient de sanctionner deux de ces sociétés (Altarc Partners et Eternam), leur reprochant notamment un manque de transparence sur les frais rétrocédés à leurs distributeurs. « L'idée derrière cela est que les professionnels qui touchent des commissions pour leur gestion doivent prouver que l'argent

reçu correspond à un travail, fait valoir David Charlet, président de l'association de CGP Anacoofi. En l'occurrence, un suivi des investissements réalisés dans le temps, ce dont la société de gestion doit s'assurer. »

Le bas de laine des Français fait aujourd'hui aussi saliver les fonds d'investissement. D'autant que le plus grand transfert de richesse de l'histoire se profile, une conséquence du vieillissement des baby-boomers. D'ailleurs, ces dernières années, les rachats de cabinets de CGP, financés par des fonds de capital-investissement, bien souvent américains (Bridgepoint, Goldman Sachs...), se sont multipliés, pour constituer des champions parfois capables de concurrencer les banques. « On peut parler d'effervescence, indique Meyer Azougi, président de Cyrus, un des deux groupes de CGP – avec le groupe Crystal – à gérer plus de 20 milliards d'euros d'en-cours. Je fais le pari que d'ici à dix ans le pays comptera des gros cabinets de CGP qui géreront 50 à 100 milliards d'euros. » ■ J.C.

Des conseillers en gestion de patrimoine ou des gestionnaires de fortune. « Les clients nous demandent si on connaît un bon fiscaliste pour organiser un départ qui soit aussi carré que possible », raconte Jérôme Rusak, président du cabinet en gestion de patrimoine (CGP) Rayne. Car l'état se resserre.

La chute du gouvernement Bayrou a replongé le pays dans la crise politique. La France a un nouveau premier ministre depuis vingt-quatre jours, Sébastien Lecornu, mais elle attend toujours un gouvernement. Dans une situation très précaire, le locataire de Matignon commence à dévoiler son jeu sur le budget à venir. En face, le Parti socialiste, qui détient les clés de la non-censure, fait monter la pression. Vendredi, Sébastien Lecornu a proposé la création d'une taxe à 1 milliard d'euros sur le patrimoine financier (holding) qui ne touche pas le patrimoine professionnel. « C'est une copie très insuffisante, voire alarmante », a cinglé Olivier Faure, le premier secrétaire du Parti socialiste, qui milite toujours pour l'établissement de la taxe Zucman. Une taxe à laquelle le premier ministre a fermé la porte, tout comme il a dit « niet » au retour de l'impôt sur la fortune.

Mais qui peut garantir le point d'atterrissage alors que la situation politique est des plus incertaines ? Chez les entrepreneurs et les contribuables très aisés, la multiplication des idées pour « taxer les riches » – et en particulier les campagnes en faveur d'un retour de l'impôt sur la fortune (ISF) ou de la mise en place de la taxe Zucman – a fait renaitre ces dernières semaines de vives inquiétudes. « C'est une petite musique qui inquiète », souligne Benoît Lombard, directeur général adjoint du gestionnaire de fortune Laglace (groupe Crystal). Le climat politique est anxiogène. La Ve République, c'était la stabilité. Or on est depuis un moment dans l'instabilité. »

De mauvais souvenirs se rappellent à la mémoire des Français aisés. Comme celui de la taxe à 75% sur les très hauts revenus, brandie par surprise par François Hollande lors de sa campagne en 2012. « À cette époque, on avait observé pas mal de départs de grandes fortunes vers la Belgique », se souvient



Manifestation contre les mesures d'économies budgétaires, à Pau, le 5 décembre 2024. QUENTIN TOPP/EMMS LUCAS VIA AFP

Pierre-Marie de Forville, cofondateur du gestionnaire de fortune Ivesta. Ou encore celui des années d'IGF (impôt sur les grandes fortunes, créé en 1981), puis d'ISF (instauré en 1989). L'élection d'Emmanuel Macron en 2017 avait marqué une rupture. L'ISF a été supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), une flat tax a été instaurée sur les revenus du capital. Beaucoup de ces contribuables fortunés sont alors revenus en France. C'est cette stabilité qui est à nouveau battue en brèche.

Les chefs d'entreprise familiale sont parmi les plus en colère, selon les professionnels de la gestion de patrimoine. « Ils ont le sentiment d'être montrés du doigt, fait valoir Pierre-Marie de Forville, cofondateur du gestionnaire de fortune Ivesta. Or, créer une entreprise, cela veut dire mettre sa vie de côté pendant dix ou vingt ans. Ce sont des efforts, cela crée des emplois, cela irrigue les comptes publics de cotisations sociales et d'impôts. La vraie question, pour les

clients, c'est : comment on remet la France sur les rails ? Taxer plus n'est pas un projet ! » Parmi les pistes qui nourrissent les plus leurs inquiétudes, une remise en cause du « Dutreil », un dispositif qui permet de transmettre son entreprise à ses enfants en limitant l'impôt. Il est possible que ce régime soit rogné au cours des débats budgétaires. « Si le pacte Dutreil venait à disparaître, les familles pourraient être amenées à vendre des parts de leur entreprise pour payer les droits de succession, explique Charles-Henri Bujard, président de l'Association française du Family Office (AFFO). Or ce sont souvent des fonds étrangers qui se portent candidats en ce cas. On met le doigt dans un engrenage dangereux. »

L'an dernier, déjà, la dissolution et l'instabilité qui s'était ensuivie avaient fait paniquer nombre de contribuables fortunés, les poussant à envisager un départ hors de France. Les fiscalistes des banques privées comme des gros cabinets de conseillers en gestion de patri-

moine (OGP) avaient dû sortir la calculatrice pour évaluer différents scénarios. Ce qui leur facilite le travail aujourd'hui. « On a eu des appels nous demandant si on pouvait ressortir l'Italie que l'on avait mise dans les tiroirs », confirme Pierre-Marie de Forville.

Les destinations qui aiguisent l'appétit de ces contribuables très aisés ? « J'entends beaucoup parler de Dubaï et de Chypre », décrypte Jérôme Rusak. Des pays connus pour leur douceur fiscale et qui ont fait de l'accueil d'entrepreneurs expatriés et de leurs familles un vrai business. Mais c'est surtout l'Italie qui fait aujourd'hui briller les yeux des Français fortunés. « Il ne se passe pas un jour sans que j'aie un rendez-vous avec un client qui m'en parle », fait valoir Sophie Nozy, directrice du pôle d'expertise patrimoniale pour le cabinet de gestion de patrimoine et gestionnaire de fortunes du groupe Cyrus.

En matière de transmission, l'Italie, qui a mis en place un abattement forfaitaire sur les taxes à l'héritage, a peu de

ce n'est pas seulement un changement de boîte aux lettres, c'est un changement de vie sociale, de vie culturelle, de cadre de vie, rappelle Nicolas Hubert, directeur général de la banque privée Milleis. Tout le monde n'y est pas prêt. »

« On a des clients qui se disent que ce n'est peut-être pas une mauvaise idée de mettre un peu d'argent de l'autre côté de la frontière, en Suisse ou au Luxembourg »

David Charlet, Président de l'association de CGP Anacoofi.

En revanche, placer ses économies hors de l'Hexagone est plus simple à organiser. « On a des clients qui se disent que ce n'est peut-être pas une mauvaise idée de mettre un peu d'argent de l'autre côté de la frontière, en Suisse ou au Luxembourg », fait valoir David Charlet, président de l'association de conseil en gestion de patrimoine Anacoofi. En témoigne le succès des contrats d'assurance-vie luxembourgeois ces dernières années. « On a de plus en plus de demandes depuis deux ans », confirme Jérôme Lauret, directeur commercial chez SwissQote, une banque suisse qui en commercialise.

Ces contrats réservés à de riches clients sont perçus comme plus protecteurs en cas de crise bancaire ou politique, car l'intégralité des sommes placées est protégée en cas de faillite d'un assureur, contre un maximum de 70000 euros par personne en France, quel que soit le nombre de contrats souscrit chez l'assureur. En revanche, pas de miracle, les bénéfices de ces placements sont imposés dans le pays de résidence fiscale. « L'attrait pour le Luxembourg n'est pas toujours rationnel », rappelle David Charlet. Mais il est révélateur du climat d'anxiété.

Une autre option est de parvenir à réduire son impôt tout en restant en France. Du temps de l'ISF, les solutions délocalisantes (FIP-FCPI, démembrement de propriété...) ne manquaient pas. Rien n'étant encore stabilisé en matière d'impôts, les professionnels ne peuvent pas encore proposer de tels montages. Mais cela viendra certainement. ■